



Centre Ornithologique Ile-de-France

Etudier • Sensibiliser • Protéger la nature

Monsieur le Commissaire Enquêteur
ZAC « cœur de Ville »
Hôtel de Ville
2 rue de la Mairie
95870 Bezons

Vaujours, le 24 juin 2013

Monsieur l'enquêteur,

Le Centre Ornithologique d'Île-de-France (CORIF) est une association de type loi 1901, dont les buts essentiels sont la connaissance et la protection des oiseaux sauvages, de leurs milieux et de l'ensemble de la faune et de la flore. Ses différentes activités s'articulent autour des objectifs suivants: étudier, connaître et protéger les oiseaux et les écosystèmes en Île-de-France. Entre autres activités, le Corif réalise, à la demande de nombreuses collectivités locales franciliennes, des études de la faune de divers milieux et propose des mesures d'aménagement visant à promouvoir la biodiversité de ces milieux. Le Corif souhaite apporter quelques remarques dans le cadre de l'enquête publique liée à l'aménagement de la ZAC « Bezons-Cœur de ville ».

L'étude de l'état initial de la faune effectuée par le Bureau d'étude Ecogée est objectivement insuffisante : effectuée en un unique passage mi-octobre, elle n'a permis de relever que la présence de 4 espèces d'oiseaux et aucune de mammifères ni d'insectes ! Pour ne parler que d'oiseaux, n'importe quel parc de quelques hectares de la région parisienne est susceptible d'héberger plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux nicheuses, sans parler des espèces de passage ou hivernantes. De plus, la zone de friche incluse dans le projet n'a pas été prise en compte alors que ce genre d'habitat, de plus en plus rare en milieu urbain, constitue un refuge et une zone de nourrissage déterminants pour de nombreuses espèces animales.

Il nous est difficile de donner un avis argumenté sans avoir une connaissance exacte de l'existant. D'une manière générale, un projet d'une telle envergure, ne peut avoir qu'un impact négatif à court terme sur la faune et la flore. Cependant, il y a quelques mesures compensatoires qui peuvent et devraient être appliquées si le projet devait recevoir un avis favorable, afin, d'aboutir éventuellement non seulement à la préservation de la biodiversité mais à son enrichissement à moyen et à long terme :

- prévoir une zone de friche, fauchée une fois tous les ans, toujours à l'automne, jamais pendant la période de nidification,
- aménager des mares écologiques (ou noues),
- prévoir des haies champêtres constituées d'espèces locales qui ne doivent jamais être taillées pendant la période de nidification,
- étudier l'éclairage: éviter trop de luminosité la nuit,
- éviter les clôtures qui empêcheraient la circulation des petits mammifères (la clôture devrait commencer à 20 cm du sol seulement).



Maison de l'Oiseau - Parc forestier de la Poudrerie, Allée Eugène-Burlot - 93410 VAUJOURS

Tél. : 01 48 60 13 00 - Fax : 01 48 60 13 33 - corif@corif.net - www.corif.net

Association agréée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Affiliée à France Nature Environnement.

Favoriser la biodiversité, même dans les espaces verts urbains, n'est pas juste une coquetterie, c'est une condition sine qua non du développement du bien-vivre en ville.

Veillez croire, M. le Commissaire-enquêteur, en l'expression de nos sentiments naturalistes.

Guilhem LESAFFRE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'GLS', with a long horizontal stroke extending to the right.